



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 129/2026

OBJET : Contrat d'entretien des installations de chauffages du domaine de Kermenguy avec la société ARMOR GENIE CLIMATIQUE

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par la société ARMOR GENIE CLIMATIQUE sur l'entretien des installations de chauffages, situé sur le site du domaine de Kermenguy, 15 rue de Kermenguy, 22740 Lézardrieux.

Article 1 : DECIDE de signer un contrat avec la société ARMOR GENIE CLIMATIQUE, dont le siège social se situe 50 Chemin de Kerguémest, 22500 PAIMPOL

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant total de 720.00€ H.T (sept cent vingt euros), pour l'entretien des installations de chauffages, situé sur le site du domaine de Kermenguy.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 25 juin 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.